

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRETE

N° SG 2026-720

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Monsieur Yannaël QUENL** le jeudi 10 septembre 2026, au 36 rue de la Cave, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **le jeudi 10 septembre 2026 entre 09h00 et 12h00** :

- Rue de la Cave au droit du n°36 sur 2 places de stationnement

**Article 2** – Monsieur Yannaël QUENEL sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation

Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

